

AAPISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



AAPISE

Association Loi de 1901
Siège social : 4 avenue de Verdun
91290 ARPAJON

SIRET 785 193 947

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'Association AAPISE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AAPISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 13 juin 2025
Le Commissaire aux comptes
APLITEC AUDIT & CONSEIL
Représentée par



Sébastien LE NEEL

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	136 254	114 444	21 811	24 242
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	169 624		169 624	160 804
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 621 906	55 790	2 566 117	2 571 535
Constructions	15 242 717	10 772 626	4 470 092	4 825 139
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 766 664	1 393 706	372 958	291 760
Autres immobilisations corporelles	4 779 901	3 686 810	1 093 092	1 374 755
Immobilisations corporelles en cours	97 104		97 104	132 604
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	21 081		21 081	16 881
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	22 943		22 943	22 532
Prêts	101 937		101 937	115 769
Autres immobilisations financières	117 591		117 591	108 224
TOTAL I	25 077 723	16 023 375	9 054 348	9 644 243
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 724 004	56 343	2 667 662	3 031 733
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 456 464		4 456 464	4 333 129
Valeurs mobilières de placement	67 326		67 326	67 326
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 663 574		1 663 574	811 148
Charges constatées d'avance	68 930		68 930	84 858
TOTAL III	8 980 298	56 343	8 923 956	8 328 194
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	34 058 021	16 079 717	17 978 303	17 972 438

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	743 355	743 355
Fonds propres complémentaires	3 866 979	3 866 979
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 561 518	4 538 248
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	5 483 896	5 460 625
Report à nouveau	-6 252 768	-3 583 820
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-4 832 197	-2 561 014
Excédent ou déficit de l'exercice	-188 652	-198 034
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-444 654	191 785
Situation nette	3 652 810	6 289 106
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	898 688	893 063
Provisions règlementées	949 157	939 428
TOTAL I	5 500 656	8 121 597
Comptes de liaison		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 937 088	1 485 567
TOTAL III	3 937 088	1 485 567
Provisions		
Provisions pour risques		20 289
Provisions pour charges	1 113 906	1 264 986
TOTAL IV	1 113 906	1 285 275
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 133 762	1 324 311
Emprunts et dettes financières diverses	421	421
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 088	920 730
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 997 604	4 302 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 000	79 500
Autres dettes	47 596	168 372
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	43 183	284 635
TOTAL V	7 426 654	7 079 999
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	17 978 303	17 972 438

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	7 970	2 125
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	438 209	205 733
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	2 495 289	1 458 729
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	24 096 809	20 883 102
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	24 096 809	20 883 102
Subventions d'exploitation	3 088 270	3 351 068
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 817	4 366
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	166 369	10 972
Utilisations des fonds dédiés	48 146	524 817
Autres produits	2 805 431	2 533 553
TOTAL I	33 149 309	28 974 466
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	175 701	69 227
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	7 978 893	6 598 163
Aides financières	30 000	60 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 876 621	1 890 377
Salaires et traitements	16 021 165	15 339 489
Charges sociales	6 568 806	6 105 048
Dotations aux amortissements et dépréciations	987 210	1 390 529
Dotations aux provisions		61 595
Reports en fonds dédiés	47 023	680
Autres charges	69 073	3 978
TOTAL II	33 754 492	31 519 086
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-605 183	-2 544 620

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	475	2 014
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	475	2 014
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	91 346	57 941
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	91 346	57 941
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-90 871	-55 927
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-696 054	-2 600 547
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	157 406	500
Sur opérations en capital	461 871	2 733 162
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	619 277	2 733 662
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	102 147	99 765
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 729	231 383
TOTAL VI	111 875	331 149
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	507 402	2 402 513
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	33 769 061	31 710 142
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	33 957 713	31 908 175
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	-188 652	-198 034
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-444 654	191 785
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXES



ASSOCIATION AAPISE

4 Avenue de Verdun
91290 ARPAJON

Exercice du 01/01/24 au 31/12/24

:

Identification de l'association

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2024

EURO

Présentation de l'association

L'Association d'Appui à la Participation à l'Inclusion Sociale et Environnementale (AAPISE), est une association créée en 1969 à l'initiative du Docteur Jacques CALLEY Vice –Président du Conseil Général du département de l'Essonne et Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital psychiatrique « Barthélémy DURAND » et le Docteur Marie DEMAY, 1^{er} Médecin Chef du Secteur infanto-Juvenile du même Hôpital.

Le projet de l'AAPISE avait pour première ambition de sortir les enfants des centres hospitaliers où leur avenir mental et le succès des dispositions prises pour leur autonomie n'étaient pas assurés.

Aujourd'hui l'AAPISE appréhende le virage inclusif sans distinction des populations selon qu'elles relèvent de la catégorie du handicap ou d'autres problématiques sociales. L'AAPISE entreprend à concevoir, à transformer et à valoriser des services de droit commun offerts par la collectivité et à en faciliter leurs accès avec les trois notions fondamentales : l'inclusion, la participation sociale et la citoyenneté.

Périmètre des comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/24, dont le total est de	17 978 303 E
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de	- 188 652 E

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/24 au 31/12/24.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE**Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

PERIMETRES DES COMPTES GLOBAUX

Les comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale, l'**Association AAPISE**.

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 regroupent les activités suivantes :

Gestion non contrôlée :

- Gestion Propre AAPISE,
- Gem, Garaidance
- Esat commercial
- Parcoude, Entreprise adaptée à Brétigny sur orge
- Mobilité, à Arpajon
- CEJ, à Saint Cheron

Gestion contrôlée :

- Siège administratif, à Arpajon
- Esat Social, à Brétigny
- IME La Guillemaine, à Egly
- IME La Feuilleraie, à Etampes
- SSESAD La Chalouette, à Etampes
- SHAVS Point Virgule, à Arpajon
- Foyer Pont Pierre, à Brétigny
- Le Phare, à Saint Cheron
- Inter'Val, à Igny
- Méristème, à Arpajon
- EAM La Passerelle, à Bruyère le Chatel
- Mas La Beauceraie, à Etampes
- Alliance, à Savigny sur orge

Les opérations internes sont éliminées dans le cadre de la sommation suivant les principes suivants :

Au bilan

- Elimination des comptes de liaison et de tiers inter-établissements.

Au compte de résultat

- Elimination des charges et produits inter-établissements, essentiellement les frais de siège, ainsi que les subventions internes de fonctionnement.

Les prestations internes réalisées par l'ESAT et l'Entreprise Adaptée, « partie commerciale », au profit des autres entités n'ont pas fait l'objet d'éliminations, ces prestations correspondant à une réelle activité économique qui doit apparaître dans le compte de résultat.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2024

EURO

DETAIL DES RESULTATS 2024 PAR ETABLISSEMENT

ACTIVITES CONTROLEES	RESULTAT EXERCICE (*)		Reprise N-2	Variation congés payés	Résultat administratif à affecter
	DEFICIT	EXCEDENT			
COMPETENCE ARS	657 347	249 562		65 079	-555 841
- Siège	129 599			23 960	-105 639
- Esat social	110 612			-10 509	-121 121
- IME La Guillemaine		44 638		29 655	74 293
- IME La Feuilleraie		88 749		-36 587	52 162
- SSES		116 175		-12 535	103 640
- MAS La Bauceraie	417 136		-213 135	71 095	-559 176
COMPETENCE DEPARTEMENT de l'ESSONNE	283 115	246 247		-58 000	-12 161
- Foyer Pont Pierre	0	85 524		22 310	107 834
- SHAVS	47 287			-17 035	-64 322
- Meristème	235 828		82 708	17 966	-135 154
- Le Phare		46 687		-34 243	12 444
- Inter'val		225		-30 955	-30 730
- Alliance		22 093		-13 903	8 190
- La Passerelle		91 719		-2 140	89 579
TOTAL ACTIVITES CONTROLEES	940 462	495 809	-130 427	7 079	-568 002
ACTIVITES NON CONTROLEES	DEFICIT	EXCEDENT			
- Gestion Propre		5 587			
- GEM		16 798			
- Esat commercial		439 255			
- Parcoude	199 208				
- Mobilité					
- CEJ	15 760				
TOTAL ACTIVITES NON CONTROLEES	214 968	461 640			
- Provision retraite retraitement		9 330			
RESULTAT GLOBAL	1 155 431	966 779			
		-188 652			

(*) Résultat avant reprise du résultat N-2

Commentaires :

- ✓ Les résultats des activités contrôlées restent soumis au contrôle et à l'appréciation de l'autorité de tarification.
- ✓ Les résultats des activités contrôlées et non contrôlées ne sont pas compensables.

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE**Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

Conventions comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

Faits marquants :

- L'association a signé un CPOM sur cinq ans avec l'ARS et le Conseil Départemental de l'Essonne qui débute à partir du 1^{er} janvier 2020 pour les établissements sous gestion contrôlée pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, un avenant d'une année a été prévu pour une prolongation au 31 décembre 2025.
- Un avenant au CPOM a été signé début 2021 avec le renouvellement des frais de siège de 5 ans correspondant aux dates de convention du CPOM 2020-2024, avec prolongation d'une année au 31 décembre 2025.
- Le Conseil Départemental de l'Essonne a décidé de reprendre les excédents de la période entre 2015 et 2020 au titre de la Prévention Spécialisée pour un montant total à l'AAPISE de 466 039 €. Celui-ci sera affecté par tiers au financement des dotations annuelles des exercices 2022-2023-2024.
- L'ESAT a bénéficié d'un rattrape sur les aides aux postes de 2020 à 2023 pour un montant de 401 K€
- Il s'agit de la première année d'activité en année pleine pour l'entreprise Adapté en 2024.
- Financement pérennes accordés à partir de 2024, sur les extensions suivantes :
 - Plateforme ressource et équipe mobile géré par La Guillemaine financé par l'ARS
 - Unités Résidentielles géré par La Feuilleraie Co financé ARS et Département

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE
Exercice clos le 31/12/2024

EURO

Postes de l'actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévisible :

- | | |
|---|----------------|
| • Logiciels informatiques | de 1 à 2ans |
| • Constructions | de 20 à 40 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • Installations techniques | de 3 à 10 ans |
| • Matériel de transport | de 4 à 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | de 3 à 10 ans |

Le droit au bail du local commercial sis 120 Grande Rue à Arpajon acquis en 2007, par le foyer Pont Pierre pour 20 000 € ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il fera l'objet d'une dépréciation si la valeur d'inventaire du bien devient inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernent essentiellement l'encaissement des prix de journées dans le cadre de la facturation des établissements sous tutelle du Conseil Départemental de l'Essonne et amendement CRETON.

La répartition par établissement est la suivante :

	2024			2023
	brut	prov.	net	net
Siège			-	
Esat comercial	465 479	47 803	417 676	544 442
La Guillemaine	48 904		48 904	269 787
La Feuilleraie	4 542		4 542	84 677
Foyer Pont Pierre	353 743		353 743	411 611
SHAVS	405 849	8 539	397 310	467 302
Passerelle	233 186		233 186	270 213
Méristème	354 150		354 150	492 263
Bauceraie	753 301		753 301	437 580
Alliance	2 024		2 024	-
Parcoude	102 825		102 825	53 859
	2 724 004	56 343	2 667 662	3 031 733

Règles et méthodes comptables

Désignation: ASSOCIATION AAPISE
Exercice clos le 31/12/2024

EURO

Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La méthode retenue pour la cession des valeurs mobilières est celle du « premier entré, premier sorti ».

La synthèse des différents placements est la suivante :

Nature	Valeur comptable	Valeur inventaire au 31/12/2024	Plus value latente	Moins value
<u>Part UNIFED</u> <u>EPAR HORIZON</u>	67 326	72 544	5 218	0
	67 326	72 544	5 218	0

Disponibilités

L'association bénéficie d'une convention de fusion des comptes bancaires.

Dans les comptes n'apparaît que le solde disponible global au regard des différents organismes financiers.

La synthèse des différents comptes bancaires et caisses est la suivante :

Etablissement	2024			2023
	Débit	Crédit	Net	Net
Crédit coopératif	104 862		104 862	70 268
Crédit agricole	107 850		107 850	95 627
Crédit Mutuel	892 388		892 388	415 312
Société générale	155 960		155 960	14 233
Banque Populaire	39 210		39 210	33 938
Caisse épargne	354 392		354 392	169 039
Caisse/Régies	8 912		8 912	12 730
			1 663 574	811 148

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

Postes du passif**Fonds Propres****Report à nouveau**

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassé en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Fonds dédiés

Des financements privés, contributions financières, destinées à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissements sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné dans un tableau annexe.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

Emprunts

	Début	Rembours	Fin	Intérêts courus	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5ans
SIEGE	65 758	13 605	52 153	4 957	18 562	38 548	
IME LA FEUILLERAIE	499 419	62 427	436 991	5 007	67 434	249 710	124 854
SSESD	7 148	1 479	5 669		1 479	4 190	
SHAVS	745 215	78 262	666 953		78 262	261 641	327 050
ASSOCIATION			300 000		300 000		
MAS LA BEAUCERAIE			662 033		94 173	414 860	152 999
Total	1 317 539	155 773	2 123 799	9 964	559 910	968 948	604 903

Autres informations**Valorisation du bénévolat**

Aucune contribution n'est valorisée dans les comptes 2024.

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon la méthode prospective recommandée par le Conseil National de la Comptabilité. Cette méthode consiste à proratiser les droits qui seront acquis en fin de carrière en fonction de l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents. Les salaires sont projetés en fin de carrière en prenant comme hypothèse un taux de progression de 1 % par an.

Les autres hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- ✓ taux d'actualisation : 3.36% (inflation comprise)
- ✓ âge de départ à la retraite : 64 ans (départ à l'initiative du salarié)
- ✓ table de mortalité : INSEE 2021/2022

La valeur actuarielle des indemnités au 31 décembre 2024 est de 950 013 €.

Cette valorisation est comptabilisée dans les comptes et apparait au Passif du bilan.

Effectifs

L'association AAPISE comptabilise 533 ETP au 31/12/2024, dont 136 travailleurs handicapés.

Règles et méthodes comptables**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants soit 305 007 € pour l'exercice 2024.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 41 841 € TTC.

Etat séparé des avantages et des ressources

Nous n'avons pas établi d'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger du fait de la non-réception d'avantages ou ressources en provenance de l'étranger après recensement.

Actif immobilisé**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Absorption et virements	Acquisitions créations
Fond commercial et droit au bail TOTAL 1	20 000		
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	279 414		8 820
Terrains	2 621 906		
Constructions sur sol propre	15 206 747		35 971
Constructions sur sol d'autrui	0		
Constructions, installations générales, agencement.	0		
Installations techniques, matériel et outillage ind.	1 607 814		191 075
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 497 387		89 102
Autres matériels de transport	1 229 371		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 487 078		59 896
Emballages récupérables et divers	620 201		
Immobilisations corporelles en cours	132 604		0
Avances et acomptes	16 881		4 200
TOTAL 3	24 419 990	0	380 244
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	22 532		411,75
Prêts & autres immobilisations financières	223 993		12 464
TOTAL 4	246 525	0	12 875
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	24 965 928	0	401 940

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		
Frais d'établissement R&D TOTAL 1				20 000	
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2			2 356	285 878	
Terrains				2 621 906	
	sur sol propre			15 242 717	
Constructions	sur sol d'autrui			0	
	Inst. gales., agencements. et am. const.			0	
Installations techniques matériel et outillage			32 226	1 766 664	
Autres	Inst. gales., agencements., aménagement divers		4 665	1 581 824	
immo.	Matériel de transport		367	1 229 005	
corporelles	Matériel de bureau & informatique		57 302	1 489 672	
	Emballages récupérables & divers		140 801	479 400	
Immobilisations corporelles en cours			35 500	97 104	
Avances & acomptes				21 081	
TOTAL 3		0	270 861	24 529 373	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés				22 943	
Prêts & autres immobilisations financières			16 928	219 528	
TOTAL 4			16 928	242 471	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		0	290 146	25 077 723	

Amortissements**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		114 369	2 431	2 356	114 444
Terrains		50 371	5 418		55 789
	sur sol propre	10 381 607	391 018		10 772 625
Constructions	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 316 054	109 878	32 226	1 393 706
Autres	installations générales	660 681	182 090	4 665	838 106
immobilisations	matériel de transport	1 023 916	82 562	367	1 106 113
corporelles	matériel de bureau	1 168 833	155 026	57 302	1 266 557
	emballages récupérables	605 852	10 984	140 801	476 035
TOTAL 3		15 207 315	936 976	235 361	15 908 931
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		15 321 685	939 407	237 717	16 023 375

Provisions

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2024

EURO

Libellés des rubriques	Provisions début	Augmentati ons	Diminutions	Virement	Valeur Fin
PROVISIONS INSCRITES A L'ACTIF DU BILAN					
Dépréciation des stocks					
Dépréciation des comptes clients	8 539	47 803			56 343
Dépréciation d'autres créances					
Dépréciation des comptes financiers					
TOTAL PROVISIONS A L'ACTIF DU BILAN	8 539	47 803			56 343
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Amortissements dérogatoire	66 769	9 729			76 498
Autres provisions réglementées	872 659				872 659
Provisions réglementées pour renouv. Immo					
Réserves d'investissements hors conventionnement					
Réserves d'investissements sous conventionnement					
Réserves de trésorerie					
Différences sur réalisations d'actifs					
SOUS-TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	939 428	9 729			949 157
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
<u>Provisions pour risques</u>					
Pour risques - charges de personnel	20 289		20 289		
Sous total provisions pour risques	20 289		20 289		
<u>Provisions pour charges</u>					
Pour charges	163 892				163 892
Pour charges de personnel (IFC)	1 101 093		146 080	-5 000	950 013
Sous total provisions pour charges	1 264 985		146 080	-5 000	1 113 906
SOUS-TOTAL POUR RISQUES ET CHARGES	1 285 274	0	166 369	-5 000	1 113 906
TOTAL PROVISIONS AU PASSIF DU BILAN	2 224 703	9 729	166 369	-5 000	2 063 063
Dotations et reprises de l'exercice aux provisions		47 803	166 369		
Dotations et reprises de l'exercice exceptionnelles		9 729			
Affectations de résultat pour gestion conventionnée					
Affectations résultat des activités de gestion propre					
Autres affectations					

Commentaires :

La colonne virement correspond à un reclassement suite à des rejets du financeur sur les comptes administratifs de Meristeme.

Echéances, créances et dettes

Désignation: ASSOCIATION AAPISE

Exercice clos le 31/12/2024

EURO

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	101 937		101 937
	Autres immobilisations financières	117 591		117 591
	Clients douteux ou litigieux	56 343		56 343
	Autres créances clients	2 667 661	2 667 661	
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	45 247	45 247	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	23 194	23 194	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	121 483		
	Divers	1 073 747	1 073 747	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (*)	3 192 793	3 192 793	
	Charges constatées d'avance	68 930	68 930	
TOTAUX		7 468 926	7 193 055	275 871
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			

(*) Dt créance avec le Fonds de dotation pour 2 989 k€

Echéances, créances et dettes**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	305 826	305 826		
	à plus de 2 ans à l'origine	1 823 799	249 946	968 948	604 904
	Emprunts et dettes financières divers	421	421		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 126 088	1 126 088		
	Personnel et comptes rattachés	1 456 173	1 456 173		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 558 743	1 558 743		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	77	77		
	Taxe sur valeur ajoutée	81 909	81 909		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	900 702	900 702		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 000	78 000		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	47 596	47 596		
	Dettes représentatives de titres emp.				
	Produits constatés d'avance	43 183	43 183		
TOTAUX		7 422 517	5 848 664	968 948	604 904
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	194 686			

Produits à recevoir**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	128 508
Autres créances	403 751
Disponibilités	
TOTAL	532 259

Charges à payer**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 137
Emprunts et dettes financières diverses	5 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 786
Dettes fiscales et sociales	1 977 883
Autres dettes	78 000
TOTAL	2 475 632

Divers**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	68 930	43 183
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	68 930	43 183

Résultat exceptionnel

Les charges et produits affectés en exceptionnel correspondent essentiellement à la quote-part des subventions, aux dons et provisions réglementées.

La synthèse du résultat exceptionnel se présente ainsi :

Opérations exceptionnelles	Charges	Produits
Cession d'éléments d'actifs		
Charges exceptionnelles (Taxe salaires)	88 732	157 406
Amortissement dérogatoire	9 729	
Quote part subvention d'investissement		50 360
Autres opérations exceptionnelles (Pénalités/Aides poste regul 20-23)	13 415	411 511
Total	111 875	619 277
Résultat	507 402	

Tableau des fonds propres**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

Libellés des rubriques	Valeur début 01/01/2024	Affectation du résultat / Reclt	Augmentat.	Diminutions	Valeurs Fin 31/12/2024
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
Statutaires	743 355				743 355
Complémentaires	3 866 979				3 866 979
TOTAL I	4 610 334				4 610 334
RESERVES					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	5 460 625		165 416	142 146	5 483 896
Report à nouveau	-3 583 820	-198 034	591 131	3 062 045	-6 252 768
	0				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-198 034	198 034		188 652	-188 652
TOTAL II	1 678 771		756 547	3 392 843	-957 524
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecart de réévaluation					
TOTAL III					
SITUATION NETTE	6 289 105		756 547	3 392 843	3 652 810
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissements	893 063		55 986	50 360	898 688
Provisions réglementées	939 428		9 729		949 157
	1 832 491		65 715	50 360	1 847 845
TOTAL	8 121 596		822 262	3 443 203	5 500 656

Détail des fonds dédiés**Désignation: ASSOCIATION AAPISE****Exercice clos le 31/12/2024**

EURO

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES subventions de fonctionnement affectées						
	Fonds dédiés début de l'exercice (compte 19) A	Utilisation des fonds reportés (compte 789) B	Report en fonds reportés (compte 689) C	Transfert D	Fonds restants à engager en fin d'exercice E=A-B+C+D	Projets sans dépenses au cours des deux précédents exercices
Siège	16 545			0	16 545	16 545
Esat social	395 214			0	395 214	395 214
Esat commercial	400				400	400
La Guillemaine	210 378	3 160		2 452 644	2 659 861	
La Feuilleraie	13 309		22 973	0	36 282	
Le Foyer Pont Pierre	99 011			0	99 011	99 011
SSESD	335 820			0	335 820	335 820
SHAVS	36 356			0	36 356	36 356
Association	89 617				89 617	89 617
Gem	0				0	0
Le Phare	0				0	0
Inter Val	45 000				45 000	45 000
Passerelle	5 000		13 250		18 250	
Méristème	10 728				10 728	10 728
Beauceraie	228 189	44 986	10 800	0	194 003	
TOTAL	1 485 567	48 146	47 023	2 452 644	3 937 088	1 028 691